

CONSIGNE D'AUTORISATION D'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES

Conformément aux arrêtés communaux relatifs à la sécurité sur les pistes de ski et sur les espaces réservés aux pratiques d'activités spécifiques de glisse et aux autorisations formelles de la commission de sécurité des pistes du domaine.

REMONTEES MECANIQUES	PIETONS	HANDICAPES SKIS ASSIS (1)	CHIENS (6)	ENFANTS (Porte bébé dorsal) (9)	LUGES (4)	RAQUETTES	SKIS DE FOND	PARAPENTES (8)	ENGINS SPECIAUX		FAT BIKES (7)
									Snowscoot	Baby Snow	
DMC 1	X	X	X	X	(5)	X	X	X	X		
DMC 2	X	X	X	X		X		X	X		
Télémixte des JEUX	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Téléphérique du PIC BLANC	X	(2)	X	X				X ÉTÉ	X		
Télesiege du LAC BLANC											
Télesiege de L'HERPIE		X							X		
Télesiege du LIEVRE BLANC		(2)							X		
Télémixte MARMOTTES 1	X	X	X	X				X	X		
Télécabine MARMOTTES 2	X		X	X				X			
Funitel MARMOTTES 3	X		X	X				X			
Télémixte RIF NEL EXPRESS		X		X					X		
Télesiege des ROMAINS		X							X		
Tapis grand RIF NEL		X		X			X	X	X	X	
Tapis petit RIF NEL		X		X			X	X	X	X	
Télesièges ALPAURIS	X	X	X	X		X	X	X	X		
Télesiege CHALVET		X							X		
TCSP ALPE EXPRESS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
TCSP HUEZ EXPRESS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Télepulsé TELECENTRE	X		X	X	X	X	X	X			
Télesiege GRANDE SURE	X	X	X	X accord		X		X	X		
Télémixte du SIGNAL	X	X	X	X		X	X (10)	X	X		
Tapis des GRENOUILLES	X	X	X	X	X	X	X		X		
Tapis des BERGERS	X	X	X	X	X	X	X		X		
Tapis des MOUTONS	X	X	X	X	X	X	X		X		
Téleski des SAGNES		X							X	X	
Téleski BABARS		X							X		
Téleski ECOLE 1		X							X		
Téleski STADE		(2)									
Téleski de POUTRAN		X					X		X	X	
Téleski ECOLE 2		X							X		
Télesiege du VILLARAIS	X	X	X	X accord		X	X (10)	X	X		
Téleski du CLOUDIT		X							X		
Téleski PETIT PRINCE		X							X		
Téleski LANGARET		X							X		
Téleski TORTUE		X							X	X	
Tapis ESCARGOTS	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
Ascenseur	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Télesiege AURIS EXPRESS	X	X	X	X accord		X	X	X	X		
Télesiege des LOUVETS	X	X	X	X accord		X	X	X	X		
Télesiege de FONTFROIDE		X							X		
Télesiege des LOMBARDS		X							X		
Télesiege de MARONNE	(3)	X				(3)			X		
Télémixte des SURES	X	X	X	X		X		X	X		
Téleski du COL		X							X		
Téleski de LA FORET		X							X		
Téleski de PIEGUT		X							X		
Tapis BAUCHETS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Tapis BAMBIN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Téléphérique 1 VAUJANY-ALPETTE	X	X	X	X	X	X	X		X		
Téléphérique 2 ALPETTE-ROUSSES	X	X	X	X		X			X		
Télécabine de POUTRAN 1	X	X	X	X	X	X	X		X		
Télécabine de POUTRAN 2	X	X	X	X	X	X	X		X		
Télécabine de l'ALPETTE	X	X	X	X	X	X	X		X		
Télécabine de l'EAU D'OLLE EXPRESS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Télécabine de VAUJANY-VILLETTE	X		X	X		X			X		
Télécabine de VILLETTE-MONTFRAIS	X		X	X		X			X		
Télécabine de l'ENVERSIN	X	X	X	X		X			X		
Télémixte de CLOS GIRAUD		X	X	X		X			X		
Télesiege de MONTFRAIS		X							X		
Télesiege des VALLONNETS		X							X		
Téleski de l'ALPETTE		X							X		
Téleski du LAMA		X							X		
Téleski de l'OLMET		X							X		
Téleski du CLOS DU PRE		X							X		
Téleski du CHAMPCLOTURY		X							X		
Téleski de MONTFRAIS 1		X							X		
Tapis de l'OLMET	X		X	X	X	X			X		
Tapis de MONTFRAIS	X		X	X		X			X	X	
Ascenseur de l'EAU D'OLLE	X	X	X	X	X	X	X		X		

X : Accès autorisé

(1) Skieurs handicapés en fauteuil : L'équipement utilisé doit avoir reçu un avis technique favorable du STRMTG. Le skieur handicapé doit être accompagné au minimum d'une personne valide.

(2) TPH Pic Blanc, TS Lièvre et TK Stade : Une demande préalable doit être effectuée auprès du responsable d'exploitation pour l'autorisation d'accès.

(3) Télesiege de Maronne : Si manque de neige et avec autorisation préalable du responsable d'exploitation, les piétons et raquettes sont autorisés.

(4) Luges : Accès autorisé sur pistes dédiées. Sur siège : leash obligatoire. Uniquement pour luges directionnelles équipées de freins. Port du casque obligatoire.

(5) Accès luges au DMC : Accès autorisé uniquement si le Télémixte des Jeux est fermé. Descente obligatoire à 2100.

(6) Chiens : Le conducteur de l'installation peut interdire l'accès s'il juge que le comportement du (ou des) chiens est dangereux ou gênant pour les autres usagers - en cabines pour les TMX

(7) Fat bikes : accès autorisé uniquement avec un moniteur agréé

(8) Parapente : accès autorisé couloir ESF uniquement avec un moniteur agréé - pas besoin de titre de transport à la descente si vol annulé

(9) Porte bébé : X avec accord préalable du directeur des remontées mécaniques

(10) Accès autorisé uniquement pour rejoindre les pistes de ski de fond du domaine de l'Alpe d'Huez

Engins spéciaux : Ayant reçu un avis "AVEL" du STRMTG

Snowscoot : Engins équipés de **deux** patins indépendants, utilisateur en position debout (Biboard, Insane Toys, Bike board Snow, Blackmoutain, Scoot'Daines, EVO-Snow, R2S, Myshape, SM, R Pure) Avec leash obligatoire. En télesiege, embarquement obligatoire sur une extrémité du siège en réservant 2 places.

Baby Snow : Utilisateur avec un skieur adulte et un enfant. Utilisation autorisée sur TK à perches uniquement (2 personnes sur le même agrés), avec leash obligatoire

Autres engins spéciaux (possédant un "AVEL") non autorisés sur le domaine : Véloskis (Engins équipés de deux patins indépendants, utilisateur en position assise, Snowbike, Winter X Bike, VS Firem, ATSB, Sledgehammer, Kit Gigantic), Trikke Skki, SMX,

Skirider, Three Planking, Cool Seven, Micro Snow Scooter, Yooner, Luge Crozon, Speedel Snow, ...

validé le 12.11.2024

FREDERIC FORTE

DIRECTEUR EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES